



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le lundi 9 décembre 2019

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2019 A JONZIER-EPAGNY

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de délégués présents : 16
Nombre de délégués votants : 15
Date de convocation : 27 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre décembre à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Jonzier-Epagny, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : CHAUMONTET D., HONCZARUK G., ROTH J.-L., ROZE S., CLAEYS S., LAPRAZ L., SOGNO-LINA E., QUILLOT A., REVILLOUD J.-F., BORDON J., MEYNET G., DELVA C., ERNST D., VELLUT D., BARBIER C., MERY L.,
Excusés : REINHARDT C, ROSAY E., MORIN N., BRIQUE J.-R., FUHRMANN P., FOL Y., MAGNIN A., FEIREISEN J., DUPARC M., DOMERGUE F., RINALDI S., DUCRUET J.-L., AVANTHAY M.,
Invités : DUPARC C., PATRY S.,
M. CHAUMONTET D. a été élu secrétaire de séance.

Madame Cécile Duparc, conseillère municipale, accueille les membres du comité syndical dans la salle du caveau de Jonzier-Epagny. Le quorum étant atteint, Dominique Ernst (DE), Président, expose l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Bilan des actions réalisées par le SIV,
- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 06/11/19,
- BP 2019 : décision modificative n°3,
- Adhésion au service de médecine préventive du CDG74,
- Débat d'Orientations Budgétaires 2020,
- Questions diverses : Modification des statuts du SIV, etc.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :

Stéphane Patry (SP) présente à l'assemblée le bilan des actions réalisées par le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) depuis le 6 novembre 2019 :

- **12 novembre / Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Valleiry (La Joux), Vers (Maison Neuve) et Viry (Malagny et L'Eluisset)** : mise en place de 6 nouveaux panneaux de départ de sentier PDIPR, réalisés selon la charte départementale de balisage avec la mention spécifique « *Sentiers du Vuache* ».
- **13 et 18 novembre / Clarafond-Arcine** : Intervention des élèves de l'ISETA sur la friche à molinie du Trembley : Bûcheronnage par les Bac Pro GMNF le 13/11 et Fauche tardive par les BTS GPN le 18/11.

Jacques Bordon (JB) indique à l'assemblée qu'une nouvelle friche à molinie d'intérêt a été identifiée par Asters à l'ouest de ce site et souhaiterait que le SIV engage les démarches pour une éventuelle gestion.

- **19 novembre / Annecy** : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) : présentation des projets de modification des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) de la Vigne des Pères et des Teppes de la Repentance et du Crêt de Puits. Avis favorables de la commission.
- **23 et 30 novembre / Annemasse et Neydens** : Animations « Pressage de fruits » avec l'association Apollon74 aux entrées des magasins Bio « OnalaVie ». Présentation des expositions itinérantes du SIV : *Sauvegardons les vergers traditionnels du Salève au Vuache* et *La pomme dans l'Histoire et histoires de pommes*.
- **26 novembre / Chaumont** : Plantation de six arbres fruitiers de variétés traditionnelles avec le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) des Roches. Animation : Apollon74.
- **03 décembre / Clarafond-Arcine** : Intervention des élèves du Bac Pro GMNF de l'ISETA sur les Prés de Vanzy : Fauche tardive, avec mise en tas des déchets de coupe en périphérie des sites.
- **03 décembre / Viry** : Animation sur l'écopont avec les enfants des écoles de Malagny (Viry) et de Soral (Suisse), consistant à la création d'un hibernaculum pour la petite faune. Organisation : Apollon74. Financement : ATMB et SIV.
- **03 décembre / Chaumont** : Démarrage du chantier de restauration des étangs du Dauzet par l'ONF.

JB informe le comité qu'une Gélinoite des Bois a été observée le 25 novembre dernier par le technicien de l'ONF, en lisière de la clairière forestière n°36 située au-dessus du lieu-dit « Chez Luisaty » (Chaumont).

Denis Chaumontet est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte avec 14 voix pour et une abstention le compte-rendu de la séance du 6 novembre 2019.

DELIBERATIONS :

BP 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Sur proposition de Monsieur le Président, l'assemblée adopte à l'unanimité les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES :

6228 Divers + 1 570 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES :

7478 Autres organismes + 1 570 €

Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 22, 26-1 et 108-2 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention.

Le comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- De solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- D'autoriser Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon le projet annexé à la présente délibération.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ont l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget (articles L. 5211-36 et L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Par conséquent, Monsieur le Président présente au comité les orientations budgétaires pour l'année 2020. Cette présentation retrace les informations financières essentielles concernant le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) à savoir :

- Les structures des dépenses et des recettes réelles d'investissement et de fonctionnement,
- Les évolutions des subventions de fonctionnement et des contributions communales,
- L'état de la dette,
- Les effectifs de la collectivité et les charges de personnels.

Il expose ensuite les différents domaines d'actions du syndicat et les dépenses et recettes qui sont envisagées pour 2020, dans le cadre :

- Du schéma directeur de la randonnée du Pays du Vuache,
- Du programme de sauvegarde des vergers traditionnels du Salève au Vuache,
- De la gestion du site Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache »,
- Du contrat de territoire « Espaces Naturels Sensibles » Vuache Champagne Genevois.

L'assemblée est ensuite amenée à débattre.

DE explique qu'actuellement les contributions communales suffisent à peine à couvrir les charges de personnel du syndicat, mais que le soutien fort des partenaires financiers (65 %) permet aujourd'hui d'équilibrer les budgets, avec un rapport de 1 sur 3.

Il revient sur les dotations aux amortissements des immobilisations. Cette nouvelle dépense d'investissement va se présenter dorénavant chaque année et il va manquer des recettes de fonctionnement pour la couvrir. Il informe donc l'assemblée que ce problème ne pourra être résolu que par des contributions communales supplémentaires, versées une seule année pour rééquilibrer le budget.

En revanche, puisque l'amortissement des dépenses d'investissement génère la création d'une réserve financière, le SIV aura à l'avenir les crédits nécessaires pour renouveler ses équipements.

Luc Mery (LM) propose que les chantiers de l'ISETA autour des ruines du Château de Chaumont concernent également la lutte contre les espèces invasives.

JB demande à ce que les participants à la sortie ENS du 5 septembre 2020 (Parcours de Découverte du Vuache) soient, pour des raisons de sécurité, équipés de gilets jaunes.

JB propose que les habituelles journées de nettoyage de printemps organisées par les communes, coïncident en 2020 avec le World Clean Up Day. LM propose que, suite à l'action qui a été menée en 2019 pour le nettoyage du lieu-dit "Le Rocher" à Chevrier, Madame le Maire prenne un arrêté municipal portant réglementation des dépôts sauvages sur la commune. Stéphane Claeys se charge d'exposer la demande lors du prochain conseil municipal.

SP propose de prévoir une enveloppe pour l'achat d'un nouveau vidéoprojecteur.

Claude Barbier (CB) s'interroge sur le rôle du SIV vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes et notamment de la Renouée du Japon. LM informe qu'il s'agit, pour le Genevois, d'une compétence de la Communauté de Communes. Il s'inquiète par contre de la prolifération de l'Ambrosie. JB rappelle que si la fauche tardive des bords de route par les services du Département est une bonne mesure pour la préservation de la biodiversité, il faut par contre faucher suffisamment tôt les banquettes pour éviter que l'Ambrosie ne fleurisse et ne graine.

LM propose de réfléchir à de nouveaux projets qui pourraient être présentés au Fonds Vitale Environnement.

Après débat, l'assemblée à l'unanimité approuve les orientations budgétaires du SIV pour l'année 2020.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Modification des statuts du SIV :**

SP rappelle à l'assemblée que les statuts actuels du SIV et notamment l'article 6, précisent que :

Le syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Cette représentation s'établit comme suit :

- *Deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour chaque commune, soit 22 délégués titulaires et 11 délégués suppléants,*
- *Un délégué supplémentaire et son suppléant pour les communes de CLARAFOND-ARCINE, VULBENS, VALLEIRY et VIRY, soit 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Ces délégués représentent le monde associatif : Activités de plein air, Associations de protection de la nature, Associations d'éducation à l'environnement, Associations de chasses agréées.*

Les délégués suppléants sont appelés à siéger, avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire de la commune qui les a élus.

Or, à compter du 1^{er} janvier 2020, il ne sera plus possible pour les conseils municipaux des communes membres de désigner, dans les syndicats de communes, des représentants non élus (de simples citoyens). Les dispositions des articles L.5212-6 et L.5212-7 du CGCT précisent en effet que : « *Le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres* ».

En conséquence, il convient d'adapter les statuts du SIV à cette nouvelle disposition dans un délai raisonnable. Si les statuts ne sont pas modifiés avant les élections de mars 2020, ces dispositions ont vocation à s'appliquer de plein droit car elles relèvent de la loi, mais pour faciliter la mise en place du futur comité syndical, il conviendrait de modifier les statuts dès maintenant.

Après débat l'assemblée propose de modifier l'article 6 comme suit :

Le syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Cette représentation s'établit comme suit :

- *Deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour chaque commune, soit 22 délégués titulaires et 11 délégués suppléants.*

CB propose d'ajouter la phrase : *Le Comité peut s'entourer de personnalités qualifiées (experts scientifiques) en vue d'éclairer ses décisions.*

Avant de conclure, JB informe l'assemblée que les enquêtes publiques pour les trois PLUI de la Semine, du Val des Usses et du Pays de Seyssel, sont en cours.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 20h30 et la commune de Jonzier-Epagny convie le comité à une collation.

Le Président,
Dominique Ernst

Le Secrétaire de séance,
Denis Chaumontet

Lexique des abréviations :

Délégués :

DE : Dominique Ernst
JB : Jacques Bordon
LM : Luc Mery
CB : Claude Barbier

Salarié:

SP : Stéphane Patry

Sigles :

ABC : Atlas de Biodiversité Communale
APPB : Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes
ATMB : Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc
BV : Bassin Versant
CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin
CCG : Communauté de Communes du Genevois
CDG74 : Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Savoie
CDNPS : Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites
CD74 : Conseil Départemental de la Haute-Savoie
CEN74 : Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (Asters)
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CPO : Convention Pluriannuelle d'Objectifs
CREA : Centre de Recherches sur les Ecosystèmes d'Altitude
CTENS : Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles
DDT : Direction Départementale des Territoires
DOCOB : Document d'Objectifs
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ENS : Espace Naturel Sensible
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GMNF : Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
GPN : Gestion et Protection de la Nature
ISETA : Institut des Sciences de l'Environnement & des Territoires d'Annecy
LPO 74 : Ligue pour la protection des oiseaux de Haute-Savoie
NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
ONF : Office National des Forêts
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
SDENS : Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
SEPNS : Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Semine
SID1 : Sentier d'Intérêt Départemental de niveau 1
SIL : Sentier d'Intérêt Local
SIV : Syndicat Intercommunal du Vuache
SMS : Syndicat Mixte du Salève